



Contractuels dans les écoles de l'Aisne

Non aux recours aux contractuels, pour le remplacement de tous les collègues absents !

Le ministère et le Rectorat doivent ouvrir la liste complémentaire, recruter des fonctionnaires stagiaires.

Les représentants du personnels ont été destinataires d'un courrier du de l'Inspecteur d'Académie leur indiquant qu'il allait recourir à des recrutements de vacataires afin d'assurer des remplacements de courte durée d'ici la fin de l'année scolaire. Ceci en lieu et place de collègues formés et titulaires de l'Education nationale, ce qui remet gravement en cause le statut des enseignants de l'école publique.

Associé aux syndicats des enseignants de l'éducation nationale SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, le conseil des maîtres (conseil d'école) de l'école **XXX** refuse le recours à des contractuels dans les écoles axonaises.

- Non au recours aux contractuels
- Augmentation du nombre de postes au concours de recrutement des PE
- Rétablissement des postes supprimés et notamment des 107 postes d'enseignants supprimés en 2 ans (50 à la rentrée 2011 et 57 prévus à la rentrée 2012)